



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#157 - mai - juin 2021



*Lèves s'engage
pour l'environnement*

LES GRANDS PROJETS AVANCENT...

PORTAIL FAMILLES

Inscrivez vos enfants sur le Portail familles !
Cet outil, accessible depuis leves.fr, est mis à la disposition des familles pour vous permettre de gérer, de manière simple et rapide, vos réservations aux services périscolaires et extrascolaires, et de régler vos factures en ligne.

Le règlement et les tarifs des services sont consultables sur leves.fr.

Attention : réservation du car scolaire pour la rentrée 2021/2022 sur leves.fr avant le 15 juin.

Les services de la ville restent à votre disposition pour toute question au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.



P4

Nature & biodiversité
Lèves s'engage pour l'environnement



P13

Retour en images



P6

Action sociale
Campagne de vaccination



P14

Travaux



P10

Grands projets
Ecole Jules Vallain et rue de Bailleau



P16

A la découverte de nos commerces



P12

Actualité



P18

A la découverte de nos associations



L'ÉDITO DU MAIRE



Avec le printemps, nous pouvons à nouveau profiter des plaisirs simples que nous offre la nature, si riche à Lèves, en attendant de pouvoir retrouver nos activités sociales qui nous manquent tant depuis déjà plus d'un an. La campagne de vaccination avance enfin, et la mairie vous accompagne en cas de besoin.

La prochaine exposition des bords de l'Eure, installée de juin à octobre, portera sur le thème « Lèves s'engage pour l'environnement ». Elle nous invitera notamment à faire connaissance avec la toute nouvelle association de la Vigne de Lèves, qui a pour objet de replanter dès l'année prochaine un vignoble associatif, remettant ainsi au goût du jour une culture qui façonnait le paysage lévois jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle.

Petites et grandes, nombreuses sont les actions menées par la ville depuis plusieurs années qui nous invitent à continuer à agir pour l'environnement et la biodiversité, concrètement, localement. Ce Pied de fée vous permet de (re)découvrir ces actions diverses mises en place, ainsi que les projets en cours et à venir. Je ne peux que vous encourager à être vous-même acteurs de la protection de notre environnement, et ainsi de notre qualité de vie à tous.

Avec le printemps arrivent également les grands travaux. L'avenue de la Paix côté sud est en cours de rénovation, avant que ne démarrent les travaux de la rue de Bailleau très prochainement, et ceux de l'école élémentaire début juillet. Suivra à la rentrée de septembre le démarrage de la construction de la

nouvelle école de musique alors que le moulin de Lèves, vendu à une famille lévoise, commencera à se refaire une beauté tant attendue. Promesses tenues !

Tous ces projets suivent la même logique : moderniser le service aux habitants, tout en étant plus performants en matière de gestion budgétaire et de protection de l'environnement. Les nouveaux bâtiments municipaux génèrent de substantielles économies d'énergie, tandis que les rues rénovées apportent sécurité et embellissement.

Mener un projet à son terme nécessite parfois un travail de longue haleine, en témoigne le remplacement de l'ancienne station d'épuration de Lèves par la nouvelle promenade du Plan vert et cette belle plaine remise au naturel où les 200 arbres et arbustes récemment plantés n'attendent plus que de croître durablement. Nous remercions ici Chartres métropole pour son investissement sans faille dans ce projet d'agglomération dont nous sommes heureux de pouvoir désormais bénéficier.

C'est ainsi que, pas à pas, projet après projet, avec nos différents partenaires et en rassemblant les Lévois, nous aimons à créer ici cette synergie positive où écologie et économie vont de pair. Et c'est tant mieux.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

LÈVES S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT



Le 07 avril dernier, le comité des fleurs s'est réuni autour d'un atelier de création de nichoirs.



Interview de Patrick LE CALVE

1^{er} adjoint au maire en charge de l'aménagement, de la voirie et des espaces verts

P2F : Patrick Le Calvé, vous êtes particulièrement actif en matière de protection de l'environnement. Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Je tiens tout d'abord à dire que si je suis en charge des dossiers municipaux qui concernent l'environnement, c'est toute l'équipe municipale qui est mobilisée sur ce sujet. Et bien au-delà de l'équipe municipale, je constate avec plaisir que de plus en plus de Lévois s'impliquent concrètement et bénévolement. Par exemple, lors du précédent mandat, nous

avons créé le Comité des fleurs, pour réunir les passionnés de fleurissement et les inciter à partager leurs expériences et à participer à la végétalisation de la commune. Aujourd'hui, ce comité fonctionne bien et fourmille de projets, à l'image de la trentaine de nichoirs que nous venons de réaliser.

P2F : Est-on en mesure de tirer un bilan des différentes actions mises en place depuis plusieurs années ?

Je crois que le meilleur bilan est ce qui se voit. Nous sommes particulièrement fiers de la transformation de l'ancien champ de tir (qui rappelons-nous était devenu une décharge à ciel ouvert) en un Rucher, avec un chalet des abeilles, une nouvelle promenade et ce beau parcours de Mémoire de Chavannes inauguré en 2019. Nous sommes heureux également d'avoir accompagné Chartres métropole dans la transformation du site de l'ancienne station d'épuration en plaine naturelle, avec

Lèves et ses labels...



Label délivré en 2016 par Eure-et-Loir Nature, la ville s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.



La ville a reçu cette distinction en 2019 et 2020 grâce à son miel local, fabriqué par l'Abeille Lévoise, et pour ses actions en matière de préservation de la biodiversité.

EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE

20 panneaux à découvrir
de **juin à octobre**
sur le thème
"Lèves s'engage pour l'environnement"



cette nouvelle promenade des bords de l'Eure qui remporte un franc succès. Lorsque les Lévois nous disent qu'ils sont heureux de voir leur ville se transformer et s'embellir, cela nous encourage à poursuivre.

P2F : Justement, quels sont les projets à venir ?

Ils sont nombreux. A chaque fois, comme lors d'une réfection de rue (par exemple en ce moment l'avenue de la Paix, demain la rue de Bailleau, à partir de l'année prochaine le Cœur de village, etc.), nous souhaitons mettre l'embellissement au cœur du projet. Nous souhaitons également développer la végétalisation des pieds de façade et de clôture, en lien

avec les habitants. Dès que nous le jugeons utile, nous candidapons à recevoir un label, qui nous oblige à maintenir nos efforts. En mars dernier, nous avons signé la Charte Climat 2030 avec Eure-et-Loir nature, association avec laquelle nous entretenons d'excellentes relations. Cette charte nous amène à nous préoccuper particulièrement sur la ressource en eau. Deux ans de travail en commun sont prévus. Et nous sommes heureux également d'accueillir de nouvelles initiatives, comme celle de la Vigne de Lèves, projet que je l'espère sera à la fois éducatif, festif et rassembleur. Quelle que soit l'aspiration de chacun, notre volonté est que les Lévois participent à l'amélioration de notre cadre de vie.



Michel Cohu, président d'Eure-et-Loir Nature et Rémi Martial ont signé le 08 mars dernier la charte "Objectif climat 2030".



Des membres du comité des fleurs et des riverains se sont retrouvés le 14 avril dernier pour la 1^{ère} opération "je jardine ma rue" route de Chavannes et chemin de la Vallée Baron.



Obtenu en 2017, ce label valorise l'action des mairies en matière de protection de la biodiversité et de la qualité de ses sols.



Lèves est engagée dans cette démarche depuis mars 2021. Des actions vont être menées très prochainement pour préserver la ressource en eau.



Lèves est l'une des 10 communes d'Eure-et-Loir à détenir 3 fleurs au concours des villes et villages fleuris.

LÈVES AU COEUR DU PLAN VERT



Nouvelle promenade des bords de l'Eure.

En 2003, Chartres métropole a lancé le projet du Plan vert, afin de proposer un cheminement doux continu reliant les communes de l'agglomération tout au long des bords de l'Eure. Lèves a bénéficié de ce projet, tout d'abord dans sa partie Nord avec un cheminement qui longe le parc de la Fondation d'Aligre et la pose d'une passerelle en 2010 pour rejoindre le chemin de Fontaine Bouillant vers Champhol.

En 2020, la partie Sud, entre Chartres et le Moulin de Lèves, a été complètement rénovée, à la suite de la démolition

de l'ancienne station d'épuration. Chartres métropole a entrepris d'importants travaux de reprise des berges de l'Eure, avec la réfection du cheminement, la création d'une nouvelle liaison douce vers l'avenue de la Paix avec une petite passerelle, l'enfouissement des réseaux secs, et la pose de nouveau mobilier. L'ensemble du site a été repaysagé, avec la plantation de 80 arbres et près de 150 arbustes. Une nouvelle passerelle est prévue d'être implantée entre la rue de Ouarville et le Moulin, après que celui-ci aura bénéficié des travaux de rénovation qui démarrent en 2021.

UNE PRAIRIE EN LIEU ET PLACE DE LA STATION D'ÉPURATION



Travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration en 2018.

L'espace libéré par la démolition de la station d'épuration a été remis au niveau des prairies et a été aménagé et ouvert au public.

Elle a permis également d'agrandir la zone d'expansion de crue et de désimperméabiliser une surface d'environ 2 hectares qui a été remise en espace naturel. Cet aménagement permet de préserver des espaces naturels en plein cœur de la zone urbaine.



Vue de la nouvelle prairie, en lieu et place de l'ancienne station d'épuration.

L'ensemble du projet a été paysagé comme tous les aménagements du Plan vert, avec un esprit très naturel. Du mobilier a été installé (tables, bancs, poubelles).

L'ancienne piste a été un peu éloignée de la berge et a été refaite en totalité. Elle est d'une largeur de 3 mètres, en enrobé, avec un usage mixte piétons et cyclistes. Il a été réalisé l'enfouissement des réseaux (télécom et fibre) et la

réfection de l'éclairage public par un éclairage à led (coupure nocturne entre minuit et 6h00).

Une liaison piétonne et cyclable a été réalisée entre l'avenue de la Paix et les bords de l'Eure. Le portail d'accès des équipements conservés pour la gestion de l'assainissement a été reculé, ce qui permet de créer un accès depuis l'avenue de la Paix où 32 places de stationnement ont été créées.

■ LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'EURE AU CENTRE DU PROJET

Coté bords de l'Eure le projet a permis la restauration de la berge entre le moulin de Lèves et le pont SNCF en adoucissant sa pente et une reprise complète de la végétation. Cet aménagement de la berge vient finaliser la restauration écologique de l'Eure sur ce secteur, entreprise en 2016. Un programme de rétablissement de la continuité écologique a été mis en place par Chartres métropole en 2017. L'ancien vannage du Moulin de Lèves a été supprimé afin d'assurer la continuité d'écoulement de l'eau.



Le moulin de Lèves après suppression du vannage en 2016.



ET DEMAIN, LE COUASNON ?

Prenant sa source entre Bailleau-l'Évêque et Mainvilliers à proximité du site de la Mare Corbonne, le Couasnon descend les bois de Seresville et de Chavannes avant de terminer son parcours dans le centre de Lèves. Officiellement répertoriée vallée sèche, le Couasnon accueille les eaux de pluie et de ruissellement, se jetant dans le bras de l'Eure au cœur de Lèves.

Avec la nouvelle station d'épuration, nous pouvons imaginer la remise en eau du Couasnon qui accueillerait une partie des eaux traitées. Chartres métropole vient pour ce faire de lancer une étude de potentialité. De son côté, la ville de Lèves travaille à la continuité du cheminement de promenade tout au long du Couasnon, entre le centre de Lèves et l'ancien champ de tir de Chavannes. De belles promenades en perspective...

LA REPLANTATION DE VIGNES SE PRÉPARE À LÈVES



Le bureau fondateur de l'association de la Vigne de Lèves : Bénédicte Palluel (membre), Rémi Martial (Maire), Catherine Rivierre (trésorière), Denis Goisque (vice-président), François Mebs (président), Olivier Pichereau (membre), Marie-Pierre Legrand (secrétaire). Absents sur la photo : Patrick Le Calvé et Maximilien Cosgrove (membres).

P2F : François Mebs, pouvez-vous nous présenter rapidement La Vigne de Lèves ?

Au départ il y a eu un vœu de Monsieur le Maire, de voir se développer un petit vignoble à Lèves. L'idée m'a plu aussitôt et, très vite, s'est rassemblée l'équipe actuelle très enthousiaste il y a un an. En en parlant autour de nous, nous avons compris que La Vigne de Lèves correspond au besoin largement partagé de ressusciter le vignoble Lévois, très présent jusqu'au XIX^{ème} siècle.

P2F - Pour planter de la vigne, il faut un terrain : dites-nous tout !

Nous avons visité plusieurs sites pouvant nous être confiés gracieusement par la ville, et avons choisi le terrain situé rue de Bailleau, derrière le petit parking situé 150 mètres plus bas que le Pôle Associatif du Mousseau.

L'été dernier nous avons fait procéder à des indispensables analyses du sol. Il a fallu dégager plusieurs tas de gravats et il reste encore un peu de terre végétale à étaler. Nos amis agriculteurs lévois nous ont promis leur concours pour sa préparation ; en effet il est nécessaire de décompacter la terre, y mettre cette année un couvert végétal pour amorcer une activité organique et d'amender le terrain avec un apport de fumure. Il est donc prévu de planter au printemps 2022.

P2F - Justement, qu'allez-vous planter ?

Nous souhaitons avant tout que ce vignoble soit pédagogique et passionne les petits et les grands, et bien sûr pas seulement les amateurs de vin !

Sur le principe, nous avons décidé de planter :

- Une surface de 950 m² de raisin de cuve pour produire le Vin de Lèves, soit environ 650 pieds
- Et tout autour, une variété de raisins de table pour faire plaisir à tous.

Le cépage choisi pour le raisin de cuve est le Romorantin blanc, cépage historique de la région, qui est le cépage unique de l'appellation Cour-Cheverny, capable de donner des vins de garde. Un cépage blanc est raisonnable surtout pour les vigneronnes en herbe que nous sommes ; plus tard nous essaierons un rouge, c'est promis !

Pour le raisin de table, nous solliciterons largement nos membres pour trouver des plants greffés de variétés différentes, dont nous allons définir la liste.

P2F - Quand pourrons-nous déguster les premières bouteilles ?

Nous souhaitons vinifier nous-mêmes, ce qui veut dire un apprentissage important de l'équipe qui, nous l'espérons, va se renforcer de nombreux concitoyens passionnés. Nous avons besoin de bras et d'enthousiasme !

Dans l'immédiat 4 années de travail nous attendent : préparation du terrain, commande au pépiniériste des plants à greffer, choix des matériels et des emplacements pour vinifier. Une plantation en 2022 signifie une première récolte en 2025, si tout va bien, donc première dégustation en 2026. Mais entretemps nous aurons beaucoup appris et progressé, ce dont nous rendrons compte au fur et à mesure.

P2F - Et le financement ?

Nous avons un investissement de plantation à faire cette année, et un budget moindre sur quelques équipements dans les années suivantes.

Pour y parvenir, nous lançons une campagne à partir de ce mois de mai avec un montant minimum de 50€, chaque don

parrainant un pied de vigne qui sera étiqueté au nom du donateur. Et nous remercions déjà la Ville de Lèves pour son soutien logistique ainsi que le Conseil départemental pour son soutien financier.

P2F - Quel message final voulez-vous donner à nos lecteurs ?

Adhérez vite et faites un don si vous en avez les moyens. Mais dans tous les cas faites-nous part de votre intérêt et de votre envie d'y participer.

Ce n'est pas le projet d'une confrérie fermée : nous voulons associer largement les Lévois, en particulier les jeunes désireux d'apprendre la nature comme nous, et de s'investir dans une activité de plein air, festive et culturelle !



INFOS UTILES

Président : François MEBS

Siège social : Mairie de Lèves- 4 place de l'Eglise- 28300 LEVES

06 78 60 37 42

www.lavignedeleves.com



Le futur vignoble de Lèves sera implanté rue de Bailleau, dans le quartier du Mousseau, entre les vallées de l'Eure et du Couason.

Le choix de l'association s'est porté sur le cépage Romorantin blanc, adapté au climat de notre terroir. L'orientation et l'exposition du futur vignoble sont idéales pour permettre au cépage, présent dans le Val de Loire, de pleinement s'épanouir.

Avec le soutien de :



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VALLAIN



PHASE 1

Juillet 2021 à février 2022

- Désamiantage
- Dépose de la couverture existante de la salle polyvalente et repose d'une couverture neuve
- Restructuration de la chaufferie.
- Restructuration des bureaux.
- Création d'un ascenseur.
- Création d'une coursive R+1.
- Création d'un vestiaire
- Restructuration du bloc sanitaire Filles.
- Restructuration des salles informatiques.
- Création des rampes et coursives intérieures aile gauche + aile centrale
- Enclouonnement des escaliers (pendant vacances scolaires)

PHASE 2

Décembre 2021 à février 2022

- Restructuration du bloc sanitaire garçons + locaux adjacents au bloc sanitaire
- Création des rampes et coursives intérieures aile droite

PHASE 3

Vacances scolaires 2021-2022

- Rénovation des salles de classes.
- Mise en accessibilité des escaliers.

PHASE 4

Été 2022

- Restructuration de la circulation et des entrées.
- Rénovation des salles de classes
- Accès extérieur (portail, cheminement béton)

Avec la participation de :



GRANDS PROJETS

RUE DE BAILLEAU



D'un linéaire total de près d'1 km, la rue de Bailleau va bénéficier d'importants travaux, qui comprennent notamment l'enfouissement des réseaux et la requalification complète de la rue. Le croisement avec l'avenue de la Paix va également être sécurisé, avec la création d'un giratoire semi-franchissable. Voici le phasage prévisionnel :

PHASE 1

Juin à fin 2021

- Création du giratoire sur l'avenue de la Paix
- Rénovation de la rue de Bailleau entre l'avenue de la Paix et la rue des Trois maisons

PHASE 2

Janvier à juin 2022

- Rénovation de la rue de Bailleau entre la rue des Trois maisons et la route du Bois de Lèves
- Finition des aménagements

Avec la participation de :



LA PAROLE
EST
À Vous!

Le projet Cœur de village franchit une étape supplémentaire. Par délibération du conseil municipal d'octobre 2020, la ville de Lèves a confié l'aménagement à la SPL Chartres aménagement, qui par marché public a désigné en mars le maître d'œuvre chargé de dessiner notre futur cœur de village : carrefour, parvis de l'école, places de l'Eglise et de Nailsworth, etc.

Alors qu'un avant-projet sera rendu par le maître d'œuvre en septembre prochain la ville vous donne la parole !

Du 1^{er} juin au 30 juillet, exprimez-vous :

- A la mairie, aux horaires d'ouverture, où sont exposés les grands enjeux du projet.
- Sur le site internet de la ville, à la rubrique dédié : Cœur de village
- En prenant rendez-vous auprès de Daniel Desgrouas, adjoint au maire en charge du projet Cœur de village : 02 37 180 180 / contact@leves.fr

CAMPAGNE DE VACCINATION



xxx



Interview de Bénédicte PALLUEL

Adjointe au maire en charge de
l'action sociale - vice-présidente
du CCAS

P2F : Bénédicte Palluel, pouvez-vous nous dire comment Lèves participe à la campagne de vaccination ?

Dès le début de l'année, nous avons
proposé de mettre à disposition des

locaux communaux en cas de besoin, comme ce que nous avons fait en décembre avec la mise à disposition de l'Espace Soutine pour la campagne de dépistage menée par les pharmacies et infirmières de Lèves. Face à la pénurie de doses de vaccin et à la difficulté à mettre en place une vaccination grand public sécurisée, l'Etat a souhaité limité le nombre de sites de vaccination. Nous sommes quotidiennement en lien avec la préfecture et Chartres métropole dans le cadre de l'organisation de la vaccination à Chartrexp.

P2F : Où en est la campagne de vaccination ?

Au moment où je vous répons (ndlr : 15 avril), la campagne de vaccination s'accélère enfin. Le centre de vaccination de

Chartrexp s'adresse désormais aux personnes âgées de 60 ans et plus. Dans les semaines qui viennent, cela devrait s'ouvrir de plus en plus aux tranches d'âge inférieures. La ville vient en soutien à double titre : nous récoltons les coordonnées des personnes désireuses de se faire vacciner et qui n'ont pu obtenir de rendez-vous ; et nous proposons d'emmener sur place les personnes qui ne peuvent s'y rendre par leurs propres moyens. Il est également important de noter que d'autres acteurs (médecins, pharmacies) participent désormais activement à la vaccination.

P2F : D'autres actions sont-elles prévues au niveau de la commune ?

Nous restons particulièrement attentifs aux personnes les plus fragiles, qui sont recensées et que nous connaissons bien. En cas de souci, par exemple un voisin qui rencontre des difficultés, n'hésitez pas à nous le signaler sans attendre. Côté écoles, nous préparons la rentrée des classes du 26 avril, restons en lien régulier avec les directeurs d'école, et sommes attentifs à pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Nous espérons désormais que les commerces locaux puissent tous pleinement et rapidement rouvrir, et que reprenne petit à petit la vie associative qui nous manque tant.

RETOUR EN IMAGES

LES POMPES À EAU SE FONT UNE BEAUTÉ !



Deux des pompes à eau communales ont retrouvé leur splendeur d'autrefois grâce à des travaux de réparation, la pose d'une nouvelle peinture et le remplacement des robinets en laiton.

DISTRIBUTION DES KITS ANTI-INCIVILITÉS



Dans le cadre de la campagne pour lutter contre les incivilités, les élus ont remis aux commerçants un kit comprenant des sacs pour déjections canines et des cendriers de poche.

NOUVEAU : VIDÉOVERBALISATION EN EXPÉRIMENTATION



La rue de Longsault expérimente la vidéoverbalisation pour permettre à la police municipale de sanctionner à distance le passage des camions de plus de dix tonnes.

CÉRÉMONIE DU 19 MARS



La 59^{ème} cérémonie du cessez le feu en Algérie s'est déroulée en comité restreint le 19 mars. Un recueillement a été observé devant les sépultures de Robert Devaux et Jacky Larue.



RENCONTRE AVEC LES ÉLUS DE ST PREST ET CHAMPHOL SUR LA SÉCURITÉ

Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué en charge de la sécurité, Rémy Louvet, adjoint en charge de la sécurité à Champhol et Patricia Lantenois, adjointe en charge de la tranquillité et de la sécurité à Saint-Prest, se réunissent désormais chaque trimestre pour traiter des problèmes de sécurité et d'incivilité sur les 3 communes.

TRAVAUX

POSE DE L'ENSEIGNE À L'ESPACE GABRIEL LOIRE



L'espace Gabriel Loire regroupant un self, l'accueil de loisirs élémentaire, la bibliothèque et une salle associative, inauguré en août 2019, a désormais son enseigne apposée sur la devanture. Elle reprend la signature du grand maître-verrier lévois.

AUTOMATISATION DE L'ACCÈS AU STADE MICHEL CASTAING



L'accès au complexe sportif Michel Castaing a été modifié avec la création d'un accès piéton avec un portillon à ouverture automatique avec cheminement piétonnier et la mise en place d'un portail motorisé pour les véhicules.

VÉGÉTALISATION DE LA COMMUNE



Des travaux de végétalisation ont été réalisés rues de la Chacatière et Hoche Allart et au Clos de Chavannes. Le choix des végétaux favorise la biodiversité tout en préservant les ressources en eau et en limitant les coûts d'entretien.

LE PRINTEMPS ÇA SE PRÉPARE !



Les services techniques ont réalisé à la fin de l'hiver une grande opération d'élagage sur la commune. Cette mission reprendra en automne notamment avec la taille en rideau des arbres de l'avenue de la Paix et de la place de l'Eglise.

AVENUE VICTOR SCHËLCHER ET RUE LOUISE MICHEL



Dans l'attente du règlement de la procédure judiciaire (cf. P2F #140- mai/juin 2018), des travaux de réparation sommaire et de sécurisation de voirie ont à nouveau été effectués.

LANCEMENT DES TRAVAUX AVENUE DE LA PAIX



Le chantier avenue de la Paix, entrée de ville depuis Chartres jusqu'à l'espace Gabriel Loire, a débuté le 30 mars. Les travaux concernent la restructuration de la voirie et des trottoirs ainsi que la mise en place d'aménagements de sécurité.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMERCES

Les commerces sont encore fortement impactés par la crise de la Covid-19. Le Pied de fée, à travers cette nouvelle rubrique, souhaite vous présenter l'ensemble des commerçants et dirigeants par secteur d'activité. Dans ce numéro, le Pied de fée est parti à la découverte des commerces alimentaires.

■ COCCINELLE



Véritable institution du cœur de village, lieu de passage et de rencontres, la Superette Coccinelle est tenue depuis plus de 8 ans par Sidonie et Fabien Gouin.

Fabien s'occupe de la boucherie avec Christophe, ils ont plaisir à servir de la viande de qualité qui fait la réputation du commerce. Sidonie pilote l'épicerie et l'encaissement, bien entourée par Cindy, Sarah et Zoé.

Grâce aux services de Rôtisserie (le week-end), au dépôt de pain, service GAZ, et à la gamme de produits présentés, ils ont



su fidéliser une clientèle d'habitues qui viennent trouver les produits du quotidien tout en profitant de la proximité et de la rapidité des achats.

Mme Gouin attend avec impatience les aménagements du cœur de village qui vont « faciliter la circulation des piétons » et rendre la vie au centre ville « plus agréable ».

INFOS UTILES

Votre magasin est ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 12h45 et de 15h30 à 19h30.
Dimanche de 9h à 12h45

■ VOTRE POISSONNIER, INSTALLÉ PLACE HOCHÉ ALLART



On ne présente plus Richard Nowak, ce poissonnier présent depuis 34 ans sur la commune de Lèves !

Tout d'abord installé place de l'Eglise, il rejoint en 1996 la place Hoche Allart, à côté du magasin Coccinelle.

Les amateurs de poissons et de produits frais sont ravis de retrouver son étal chaque vendredi à Lèves de 8h à 13h et de 16h à 19h. Il est garni de crustacés, de coquillages et de poissons. Pour les plus gourmands, il propose des plateaux de fruits de mer sur commande.



LANCEMENT DU MARCHÉ ALIMENTAIRE DU VENDREDI SOIR

Tous les vendredis de 16h à 19h
Place Nailsworth
à partir du 30 avril

Présentation de quelques marchands présents dès le 30 avril :

■ FRUITS ET LÉGUMES

M. Bouclet et son fils sélectionnent pour vous les fruits et légumes de la meilleure qualité ! Ils débarquent à Lèves avec un étal de plus de 10 mètres qui vous en mettra plein les yeux et les papilles ! Dès que la saison le permet, ils vous proposeront des produits régionaux choisis parmi les meilleurs producteurs !



■ BOUCHERIE, CHARCUTERIE, VOLAILLER, RÔTISSERIE

Rôtisserie, boucherie, charcuterie, volailles, gibiers, tout, tout, vous aurez tout chez les frères MARY ! Cette entreprise familiale vous proposera des produits fermiers de première qualité, leur professionnalisme est d'ailleurs reconnu mondialement puisqu'ils exportent jusqu'en Chine nos bons produits français !



■ HUILE D'OLIVES

Konstantinos Christopoulos vous propose des produits d'exception importés de son village grec du Péloponnèse. De l'huile d'olive vierge extra, des olives de Kalamat, des tapenades artisanales. Directement du producteur au consommateur.



INFOS UTILES

Dès le 07 mai, de nouveaux marchands rejoignent le marché, et seront présents toutes les 2 semaines : **Petitpat apon**, vendeur de pâtes fraîches artisanales Italiennes et d'épicerie Italienne ; et le foodtruck **les crêpes de Coco**.

Le producteur d'huîtres de cancale sera de retour en septembre.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons les Amis de l'Abbaye de Josaphat, et les Amis de Cluster.

■ LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT



L'Association des Amis de l'Abbaye de Josaphat, créée en juillet 2015, a pour but de conserver et mettre en valeur le site de Josaphat, aujourd'hui siège de la Fondation d'Aligre accueillant handicapés et personnes âgées.

L'abbaye de Josaphat fut fondée en 1117 par l'évêque Geoffroy de Lèves, sur ce site même, classé aux Monuments historiques. L'association s'appuie sur l'archéologie (vestiges, musée lapidaire, cloître, tombeau de Jean de Salisbury) et l'histoire (les hauts personnages qui ont marqué ce site et leur lien avec le Diocèse de Chartres).

Notre association compte à ce jour une vingtaine de membres. Fin 2016 des colloques avec des spécialistes du Moyen Age ont été réalisés. En juillet 2017 l'association a participé à la grande fête médiévale commémorant les 900 ans de la fondation de l'Abbaye et nous participons régulièrement aux journées du Patrimoine.

La pandémie ne nous a hélas pas permis de poursuivre les actions initiées : accueil de groupes, spectacles au profit des travaux de la protection du site, conférences, etc.

Nos membres restent en lien dans l'attente de reprendre ses activités et pouvoir transmettre à tous la belle et riche histoire de l'Abbaye de Josaphat qui nous relie à la grande époque des abbayes bénédictines de l'Europe. N'hésitez pas à nous rejoindre !



INFOS UTILES

Président : Yves Palluel
Contact : 06 08 95 75 40 / palluel.yves@orange.fr
abbayedejosaphat.com

■ LES AMIS DE CLUSTER



De gauche à droite sur la photo, une partie des membres du bureau : Thérèse Bayard (secrétaire) ; Jean-Marie Delechapt (vice-président) ; Isabelle Abiven (présidente) ; Denys Faurie (trésorier) ; et Martine Hoarau. Absentes sur la photo : Marie Charpentier et Geneviève Naudin.



En lien avec l'école de musique de Lèves, l'association "**LES AMIS DE CLUSTER**" anime le groupe de choristes de l'ensemble vocal CLUSTER sous la direction de Matthieu Vanuxem, chef de chœur.

Matthieu Vanuxem, eurélien depuis toujours a eu l'occasion de faire travailler plusieurs ensembles vocaux du département (à Châteaudun, à Lucé, à Chartres) et ce, dans plusieurs styles. Ayant déjà collaboré avec la chorale Cluster, il était naturel que leurs chemins se rencontrent à nouveau. Matthieu est très heureux de partager des moments musicaux avec les choristes, en qui il a trouvé de réels amateurs, c'est-à-dire des gens qui aiment ce qu'ils font selon l'acception première du terme.

Le répertoire de l'ensemble vocal s'étend des chansons polyphoniques de la Renaissance à aujourd'hui, tant profane que sacré et parfois de chansons actuelles. Il est disponible sur notre site : <https://cluster28.wordpress.com/>. La chorale se produit à l'occasion des concerts de l'école de musique

INFOS UTILES

Présidente : Isabelle ABIVEN
Contact : cluster.leves@gmail.com

de Lèves, de cérémonies ou manifestations locales, et l'association assure la logistique de ces événements.

Elle organise également des "masters class", mais aussi des rencontres avec d'autres chorales pour des concerts communs : Epernon, Illiers-Combray, Nanton... L'association se charge également de l'achat des partitions et organise des moments de convivialité : pot de l'amitié, galette des rois et repas de fin d'année.

En cette année particulière, malgré la crise sanitaire, l'activité a été maintenue et nous préparons le Te Deum de Georges Bizet que nous chanterons accompagnés par l'orchestre de l'école de musique. De septembre à novembre, afin de respecter la distanciation, la mairie de Lèves nous a permis de répéter dans le préau de l'École Jules Vallain et depuis novembre nous continuons nos répétitions par visioconférence. Un grand merci à Matthieu qui a fait un gros travail d'enregistrements pour nous permettre de travailler individuellement !

Nous espérons reprendre nos répétitions en présentiel au plus tôt, en extérieur pourquoi pas, si la situation sanitaire le permet.

Les répétitions se déroulent les jeudis de 20h15 à 21h45 à l'école de musique de Lèves... Venez nous rejoindre, on vous attend !

Le montant annuel de l'adhésion aux Amis de Cluster est de 22€ et le montant de l'inscription à la chorale est indiqué dans les tarifs de l'école de musique.



L'ensemble vocal Cluster en concert à l'espace Soutine, pour la Saint Patrick, 16 mars 2019.

VIE DES ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE

Annulation des spectacles prévus
N'ayant pu répéter cette année en raison des règles sanitaires imposées par l'actualité, les acteurs de la Boîte à Eux avaient déjà reporté leur nouvelle pièce, le Bourgeois Gentilhomme, en mai 2022. Ils pensaient tout de même monter sur les planches de Soutine en mai prochain pour proposer à la place une ou deux soirées cabarets. De même, le groupe des 13 à la douzaine envisageait de chanter leur spectacle : Treize en vie. Malheureusement, il a fallu se rendre à l'évidence. Les conditions ne sont pas du tout remplies aujourd'hui pour envisager de tels événements. Il faudra encore patienter quelques semaines pour se retrouver. La Boîte à Eux devait également jouer LE BAL aux Prairiales d'Epernon en Septembre. La date est reportée à l'automne 2022. Enfin, les 13 à la douzaine espèrent pouvoir jouer à Dangers le **dimanche 13 juin** et à Bonneval le **samedi 25 septembre**.



AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



Pour l'Avenir Gymnique de Lèves, s'adapter est devenu le maître mot depuis plusieurs mois. Comme toutes les associations sportives et culturelles, l'AGL vit une période compliquée mais pas question de laisser place au pessimisme. Patience, innovation et ingéniosité sont de rigueur ! C'est ainsi que l'équipe encadrante, malgré les différentes ouvertures et fermetures du complexe Michel Castaing, a su trouver des solutions dans le but de garder contact avec ses adhérents. Ces derniers ont bénéficié d'une continuité dans leur pratique. Dès le mois d'octobre, les entraînements en visioconférence n'avaient plus de secret pour les entraîneurs. Cette solution a été idéale pour apporter une solution de travail. Désormais depuis le mois de janvier, les différents groupes se sont retrouvés aux abords des parcs chartrains pour des séances en extérieur malgré une météo et des températures parfois peu clémentes. Enfin, depuis plusieurs semaines, il se peut que vous aperceviez les adhérents évoluer sous la grange des 4 vents. Avec l'aide précieuse de la municipalité, de véritables parcours de gymnastique ont pu se mettre en place avec de bonnes conditions matérielles. En attendant le feu vert d'une reprise en intérieur, les pratiquants prennent plaisir à venir régulièrement pratiquer leur sport de prédilection. Des projets sont déjà dans les têtes des dirigeants, au mois de juin, une séance d'Éveil à la gymnastique (3 à 5 ans) sera proposée à tous ceux désirant découvrir cette discipline pour les tous petits.

TENNIS CLUB DE LÈVES

Avec le retour des beaux jours, la pratique du tennis est de nouveau possible sur nos terrains extérieurs ! Un temps clément nous avait permis, dès les vacances de février, et grâce à l'énergie et l'investissement de notre moniteur Alexis, de reprendre les cours pour les jeunes sous son œil avisé mais bienveillant !



En avril, le club profite de la période de repos scolaire et de l'impossibilité de se déplacer très loin de son domicile pour proposer aux jeunes – mais aussi aux adultes ! – une pratique encadrée dans le respect des gestes barrières. L'occasion de s'aérer, de reprendre une activité physique et de redonner au club un peu de son dynamisme !



 **3%.COM**
IMMOBILIER

CHARTRES + 30 KM

VENDEZ PLUS VITE, ACHETEZ MOINS CHER !

Honoraires réduits à 3% TTC*

Vous vendez, contactez nous !

Antoine MALGOGNE

06 11 83 82 24

antoine.malgogne@troispourcent.com

www.troispourcent.com

■ CHARLES GAUTIER



Bonjour à tous, j'espère que vous allez bien malgré le 2^e confinement, et que vous ne perdez pas patience pour être vaccinés afin de pouvoir éloigner ce virus. Adhésion au club : Le Bureau remercie les personnes qui ont adhéré afin de permettre à l'association de continuer à exister. Ceux qui n'ont pas encore cotisé et qui le désirent, peuvent encore le faire avant le **31 mai 2021**.

Nous savons que pour l'instant, nous ne pouvons pas encore nous rassembler au vu des mesures sanitaires, mais dès que cela sera possible, nous vous en informerons.

L'année dernière, Madame POUPEAU Marie-Thérèse a eu 90 ans. Comme de coutume, le Club du jeudi a fait une quête pour lui offrir un cadeau mais vu le confinement de mars 2020, nous n'avons pas pu faire cet anniversaire. Donc, cette année, j'ai représenté le Club et nous lui avons offert un smartphone en présence de ses enfants. Marie-Thérèse POUPEAU remercie tous les participants en espérant bientôt se revoir.

Nous sommes en réflexion pour une date en septembre pour le goûter. Par rapport au repas de mai qui ne se fera pas encore cette année, le Bureau a décidé de réitérer un colis pour Noël.

Amicalement. Bisous à tous. La Présidente : Michèle GALLET



■ FNACA

59^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Cette journée du souvenir et du recueillement a été commémorée au cimetière de Lèves, en présence de Rémi MARTIAL, maire et conseiller départemental, accompagné de deux adjoints : Bénédicte PALLUEL et Joël HOUVET.

Bien que ce 19 mars était encore au format réduit, une délégation d'anciens combattants a répondu présente à l'invitation de François DAUVILLIER, président du comité local.

Le cortège formé était précédé de deux musiciens et leur chef. L'assemblée ainsi constituée s'est dirigée pour fleurir les tombes de nos camarades Lévois : Jacky LARUE et Robert DEVAUX tombés lors des combats.

Un dépôt de gerbes a été effectué au monument aux morts par la municipalité et le comité.

Après lecture des messages : le manifeste national de la FNACA par François DAUVILLIER, président et le texte de la secrétaire d'état au Ministère des Armées par Monsieur le Maire, une minute de silence a été observée et la Marseillaise fut chantée par l'assistance.

Ce jour anniversaire, qui honore les 30 000 frères d'armes morts pour la France, prouve la détermination de ne jamais oublier. C'est aussi exprimer la volonté de réconciliation et de paix.

■ ULAC

Les prochaines cérémonies de mémoire se dérouleront selon les possibilités et conditions sanitaires. Nous envisageons tout de même :

- **dimanche 25 avril** : souvenir des déportés, pas de cérémonie

- **samedi 1^{er} mai** : cérémonie au mémorial du Champ de Tir de Chavannes là où furent fusillés les résistants 39/45.

à 16 heures, rassemblement à l'entrée du Chemin des Fusillés

- **samedi 8 mai** : 76^{ème} anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale

9 h.45 : rassemblement / 10 h.00 : office religieux

11 h.15 : défilé / 11 h.30 : cérémonie au Monument aux Morts

■ LÈV'ART

Les artistes Lèv'art vous présentent leur œuvre collective. Ils organisent un vid'atelier d'artistes et d'objets divers le **dimanche 30 mai** à l'Orangerie de 10h à 18h.

+ d'infos page 27

LUXOMED CHARTRES

Fabienne Lemailet, Praticienne agréée

02 37 36 72 19

luxotherapie28@orange.fr

21 Boulevard Chasles 28000 CHARTRES

www.centreluxo-chartres.fr



BILAN GRATUIT
sur rendez-vous

Réflexothérapie infrarouge

Perte de poids

Arrêt du tabac

Relaxation



 @luxotherapie28

ÉTAT-CIVIL

Naissance

13.01.2021
09.03.2021

Jean LE MOAL CHEMIN
Neïla MADRIR

Mariage

13.03.2021
Rémy BAUDON et Audrey BANQUETTI
20.03.2021
Jean-Luc NATHAN et Jocelyne ADJISSOH
03.04.2021
Antoine BOUHOURS et Camille LHOSTE

Décès

05.02.2021
Jean Claude LEROUX
11.02.2021
Maurice DOUBLET
02.03.2021
Jeanne LAUSSINE épouse LE BŒUF
04.03.2021
Françoise BADIN
25.03.2021
Jocelyne CHESNEAU épouse BOUJARD

jusqu'au 06 avril 2021

URBANISME

jusqu'au 31 mars 2021

Autorisations délivrées

Autorisation de travaux

SCI B.Kam

Déclarations préalables

M et Mme CLEMENT
M. ELAMBERT Steevie
M et Mme RAFFRAY
M. EVRARD Jérôme
M. CORBONNOIS Jacques
SCI Home Clos Vert
M. GASSELIN Nicolas
M. CISSE ALFA Ousmane
M. DEBRAY Francis
M. GILLET Antonin
M et Mme LE BLOAS
Cabinet HERMAND
Mme BESNARD Josiane
M. ROBLET Patrick

1 Rue de la Pointe a l'Hermitte

1 Rue des Vaux de Leves
5 Rue Jean Moulin
18 rue Alphonse Jacquet
42 Rue des Hauts de Fresnay
11 Avenue Gérard Philippe
5 Résidence des Marcouins
1 rue de Longsault
16 rue Nelson MANDELA
2 Chemin de la Vallée
19 bis rue de Bailleau
1 allée des Graviers
51 route de Chavannes
24 rue Jules Vallain
2 rue des Lucasses

Construction garage automobile

Piscine
Isolation extérieure et enduits
Refection toiture
Création fenêtre de toit
Changement Menuiserie Volets
Clôture et Carport
Extension
Remplacement portail + portillon
Isolation grenier + pose 2 vélux
Mur façade + enduit ton pierre
Transformation annexe en atelier d'art
Division parcellaire pour construire
Changement fenêtre et volets
Changement fenêtre

Mme MENAGER Stéphanie
Mme OBERDIEDER Cynthia
M. TROCHU David
M. CALMUT Patrick
Mme CATALAN- LE GALL Joëlle
Mme FILBIEN Louise
M. CHAPPE Jean-Paul
SCI LABE
M. HERMEZ Frédéric
Permis d'aménager
M. LEGRAND Patrice
Permis de construire
SCI B.Kam
M. BERTHOMIEUX Olivier
SCI La Collinière
Permis de démolir
M. LEGRAND Patrice

1 allée des Gros Ormes
5 rue Bernard Jumentier
12 rue Nelson Mandela
14 rue du Moulin à Vent
7 rue des Hauts de Fresnay
62 rue de Longsault
2 allée des Iris
3 avenue Marcel Proust
14 rue Nelson Mandéla

21 avenue de la paix

1 rue de la pointe a l hermitte
28 rue de bailleau
22 rue de Longsault

21 avenue de la paix

Haie + grillage clôture + portillon
Abri de jardin
Pergola
Création bassin ornement
Habillage lucarnes
Création fenêtre
Changement portail
Fenêtre en porte fenêtre
Chassis de toit + plancher 29 m²

Lotissement

Garage automobile
Garage
Maison Individuelle et Piscine

Démolition d'un batiment

Autorisations en instruction

Autorisation de travaux

WE COCON

WE COCON

Déclaration préalable

M. CORSION Didier
M. GASSELIN Nicolas
M. LOIRE Hervé
Mme LOURENCO Manuela
M. AUROUX François
M. JAHANDIER Frédéric
M. BUYUKOZTURK Erdem
M. BRIANT Jean
M.GUEDON Bruno
Mme OBERDIEDER Cynthia
M. DAVIGNON Mario
M. ABRANTES / Technitoit Chartres
M. ROCAMORA Armand
M.DREANO Ludovic
M. WALDVOGEL Alex
M. AUDBERT Marc

80 route de Chavannes

80 bis route de Chavannes

9 rue Louise Michel
1 rue de Longsault
26 rue d'Ouarville
19 rue de Bailleau
5 rue des Ouches
6 rue Pablo Neruda
51 route de Chavannes
15 résidence des Marcouins
3 allée des Graviers
5 rue Bernard Jumentier
6 bis rue du Bout du Val
72 avenue Marcel Proust
41 route de Chavannes
31 avenue Gérard Philippe
37 rue de Bailleau
4 rue Alphonse Jacquet

Création microcrèche

Création microcrèche

Abri de Jardin

Extension
Rénovation et extension vestaire tennis
Clôture
Fenêtre, porte fenêtre et porte entrée
Ravalement ton pierre
Clôture
Changement vélux + porte garage
Abri de jardin + terrasse
Ravalement enduit gris souris
Portail + clôture
Changement menuiseries
Clôture, portail, portillon
Portail
Changement pièce existante

M. DURAND Guy
Mme LE LAY Delphine
M. VINCENT Marc
M. HELIN Paul
M. JOUANNEAU Renaud
Mme CATALAN- LE GALL Joëlle
M. DELANOUÉ Christian
Mme PRELLE Mireille
M. POMMERET Guy
Permis d'aménager
SNC Le Clos Renault
Permis de construire
M. LECLERE Benjamin
LE BLOAS
M. TRAVERS Fabrice
M. DELABY Fabrice
M. et Mme BOESPFLUG-CHEVALLIER
M. et Mme BOESPFLUG-CHEVALLIER
SCI ECL
M. LOIRE Hervé

37t rue du Bout du Val
20 rue jean jaunes
80 rte de chavannes
22 rue jean jaunes
4 bis allée des Gravaiers
7 rue des Hauts de Fresnay
25 rue des Hauts de Fresnay
59 rue du Bout du Val
3 impasse des Trois Maisons

Avenue Marcel Proust

121 rte de chavannes
1 allée des Graviers
6 résidence de la Vallée
72 rue de Bailleau
72 rue de Bailleau lot n°2
72 rue de Bailleau lot n°4
Route de Chavannes
26 rue d'Ouarville

Clôture
Création fenêtre de toit
Changement portail
Création d'un carport
Piscine
Création abri SPA
Plancher avec fenêtre de toit
Ravalement
Fenêtres, isolation façade, couverture garage
Modification des cheminements

Construction de 3 logements
Annexe en local artisanat art
Extension et piscine
Maison Individuelle
Maison individuelle
Maison individuelle
4 logements T 3
Rénovation et extension chalet

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

1. Rapport d'activités de Chartres métropole 2019 - Communication

Conformément à l'article L 5211-39 du 12 juillet 1999, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de « Chartres Métropole » adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre le rapport d'activités.

Le rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au Conseil municipal, en séance publique.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission « Technique » en date du 25 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la communication du rapport par Monsieur le Maire et de la mise à disposition du document.

2. Eure et Loir nature - Convention fixant les modalités relatives à la réalisation de l'Opération Climat 2030 - Annexe

Par délibération n°69/20 du 7 décembre 2020, la commune de Lèves s'est engagée à poursuivre son partenariat avec l'association Eure et Loir Nature, en y adhérant.

Dans ce cadre, la commune de Lèves souhaite s'inscrire pleinement à l'opération « Objectif climat 2030 ». D'une durée de deux ans, l'accompagnement par l'association Eure et Loir Nature et le réseau France Nature Environnement Centre Val de Loire se fera sur plusieurs étapes et aura pour objectif de mener sur les territoires volontaires des actions dans la préservation de la ressource en

eau face aux changements climatiques.

Il convient d'acter cet accompagnement par la signature d'une convention qui a pour objectif de définir les conditions sous lesquelles la commune s'associe à Eure-et-Loir Nature pour réaliser l'Opération Objectif Climat 2030 sur le territoire de Lèves. La réalisation de l'Opération Objectif Climat 2030 vise à préserver la ressource en eau dans un contexte de changement climatique en proposant :

- Un plan d'actions pour préserver la ressource en eau dans ce contexte de changement climatique,
- La sensibilisation de la population à la préservation de cette ressource.

La présente convention est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an. Eure-et-Loir Nature mène l'Opération Objectif Climat 2030 dans le cadre d'un financement par convention avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et la région Centre-Val de Loire. La participation communale aux prestations est évaluée à 10 % de l'Opération Objectif Climat 2030 pour 2 ans soit un montant forfaitaire de 622.80 euros par an.

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le partenariat déjà engagé avec l'association Eure et Loir Nature,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,

VU la commission « Technique » en date du 25 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention qui détermine les modalités d'accompagnement par Eure et

Loir Nature dans le cadre de l'Opération Objectif Climat 2030.

3. Exercice 2021 - Budgets primitifs 2021 - Annexes

Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour la période 2021-2023. A partir de ces orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les budgets primitifs pour 2021 pour la ville de Lèves et l'Espace Soutine. Après avoir pris connaissance du projet des budgets primitifs de l'exercice 2021 de la commune et de l'Espace Soutine, les mouvements budgétaires s'élevaient en dépenses et en recettes à :

Commune de LEVES

| | |
|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 5 310 071,00 euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 5 649 377,39 euros |
| DEPENSES | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 5 310 071,00 euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 5 649 377,39 euros |

Espace Soutine

| | |
|---------------------------|--------------|
| RECETTES | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 50 850 euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | - |
| DEPENSES | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 50 850 euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | - |

VU la commission « Affaires générales » en date du 25 janvier 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 voix d'opposition,
VOTE tels que présentés les budgets primitifs 2021.

4. Exercice 2021 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsqu'elles s'avèrent irrécouvrables, ces dernières doivent être admises en non-valeur dès lors que l'ensemble des procédures engagées n'a pu aboutir au paiement de ces créances.

Ainsi, lorsque les créances sont inférieures au seuil de poursuites de 30 euros ou lorsque l'irrécouvrabilité pour le débiteur est avérée, les poursuites sont sans effet. Elles sont alors déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée au compte 65.41 « créances admises en non-valeur » sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Trésorier principal municipal a produit une liste de créances irrécouvrables pour un montant total de 204,81 euros.

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,
CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2021 au compte 65-41 « créances admises en non-valeur »,
VU la commission « Affaires générales » en date du 25 janvier 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'état des créances irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier principal et admet en non-valeur la somme totale de 204,81 euros, La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 65.41 « créances admises en non-valeur ».

5. Fiscalité communale - Vote des taux 2021

En 2020, les taux des trois taxes directes locales ont été fixés à :

- Taxe d'habitation : 16,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,94 %

Pour l'année 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont proposés avec une baisse de 0,5 %.

S'agissant de la taxe d'habitation, la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 relative à la loi de finances 2020 aménage le dégrèvement général de la taxe d'habitation et prévoit le gel du taux de la taxe d'habitation.

VU la commission « Affaires générales » du 25 janvier 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 voix d'abstention,
FIXE au titre de l'année 2021 le taux des trois taxes directes locales à :
- Taxe d'habitation : 16,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,82 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,75 %

6. Exercice 2021 - Attribution de subventions aux associations - Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations.

Après examen des demandes déposées par les associations, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le versement des subventions, pour l'exercice 2021,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération du Conseil municipal en date du 1 février 2021 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2021,
VU la délibération n° 91-17 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,
VU les demandes de subvention déposées par les associations pour l'exercice 2021,
VU les commissions « Services à la population » et « Affaires générales » du 25 janvier 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer le versement des subventions aux associations pour l'exercice 2021, dont le montant global a été voté au budget primitif 2021
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions des associations telles que votés.

7. Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

Certains travaux prévus au budget de la commune peuvent bénéficier de la subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux. Les projets présentés pour 2021 sont les suivants :

1. Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain (3^{ème} phase)

L'école élémentaire Jules Vallain a été construite en 1950, elle a bénéficié d'une extension en 1990. Elle comprend aujourd'hui 14 classes réparties sur deux ailes. Les locaux nécessitent une réhabilitation qui sera réalisée en trois phases. Le projet global consiste à :

La mise aux normes en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (classes au premier étage, toilettes, accès extérieurs de l'école...) l'amélioration de l'accès et de la distribution de la circulation au rez de chaussée et au 1^{er} étage, la mise aux normes des installations électriques, l'amélioration du confort thermique, la reprise du chauffage, de la plomberie et du réseau d'assainissement, et le réaménagement des 14 classes (isolation thermique, sols, plafonds...).

Les travaux de la 3^{ème} phase consistent à :

La poursuite de travaux engagés lors des phases 1 et 2 à savoir la dépose des châssis entre les classes et la circulation, le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures, la mise en peinture, la pose du sol souple et la réfection des parquets des salles de classe, et la pose et mise en service de l'ascenseur,

Le coût prévisionnel des travaux envisagés pour la 3^{ème} phase est évalué à 513 246,31 euros HT soit 615 895,57 euros TTC. Ces derniers seront réalisés au cours du 4^{ème} trimestre 2021.

2. Création d'une nouvelle école de musique et réaménagement de l'Espace Soutine

L'école de musique, de construction ancienne (un des pavillons date de 1960), est un lieu d'enseignement mais également de pratiques musicales. Des concerts y sont également organisés en lien avec le secteur associatif. Les dysfonctionnements recensés sont l'absence d'isolation thermique et de programmation du chauffage, l'inadaptabilité des locaux aux personnes à mobilité réduite et aux représentations musicales et l'insécurité quant aux accès. Le projet consiste à :

La pérennisation de l'offre de formation musicale existante et la dynamisation de l'offre culturelle en réalisant en parallèle des économies de structure par la mutualisation de locaux existants, la diminution de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'accès notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'adaptabilité des salles de classes musicales aux besoins.

En ce qui concerne l'espace Soutine, ce dernier, construit en 1993, est un équipement polyvalent constitué d'une grande salle avec scène intégrée, loges et gradin amovible. La capacité d'accueil est de 358 places assises.

Cet espace comprend un hall d'entrée et d'accueil et également 3 salles de 39 à 48 m², une cuisine équipée et un bar donnant sur la grande salle. Les salles 1 et 2 sont équipées de cloisons amovibles permettant d'ouvrir sur la grande salle. L'Espace Soutine est un Etablissement Recevant du Public de 3^e catégorie de type L-N.

L'utilisation quotidienne de cet établissement montre les limites d'utilisation et de l'aménagement actuel (hall d'entrée et salles 2 et 3 non adaptés, salle de

stockage non accessible depuis les salles).

Il est donc envisagé des travaux qui portent donc sur :

- La mise en accessibilité de l'accueil et de la scène de l'Espace Soutine,
- L'amélioration énergétique du bâtiment,
- La création d'une ouverture entre la grande salle et la salle de stockage,
- Le réaménagement de l'espace des salles 2 et 3.

Le calendrier prévisionnel de ce projet est établi comme suit :

Etude : 1^{er} semestre 2021,

Travaux : dernier semestre 2021.

Le coût global prévisionnel du projet est évalué à 1 200 000 HT soit 1 440 000 TTC

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement de la DETR 2021,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 25 janvier 2021, **CONSIDERANT** que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :

- opération n°1 : Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain (phase 3)
- opération n°2 : Création d'une nouvelle école de musique et réaménagement de l'Espace Soutine

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre du DETR et à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subventions,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant de percevoir les montants accordés dans le cadre des demandes de subventions.

8. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL Relance

Dans le cadre du plan de relance, une nouvelle enveloppe au titre de la Dotation de Soutien l'Investissement Local Relance a été ouverte afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments de collectivités du bloc communal et des départements.

Sont éligibles l'ensemble des travaux (isolation des murs...) visant à améliorer la consommation d'énergie.

Les travaux concernés par cette demande sont : la démolition de toitures amiantées, le changement de menuiseries extérieures et intérieures, le doublage des murs, l'amélioration du confort thermique et des installations électriques.

A ce titre, la ville de Lèves souhaite, pour 2021, solliciter auprès de la DSIL Relance une subvention pour l'amélioration du bâti de l'école Jules Vallain. Les dépenses dédiées à la rénovation énergétique s'élèvent à 347 037 euros HT soit 416 445 TTC. Le commencement des travaux est prévu en juillet 2021.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 25 janvier 2021, **CONSIDERANT** que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local Relance visant à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du fonds de soutien à l'investissement une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Vallain,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au titre de la DSIL Relance et à signer tous les actes nécessaires liés à cette demande, et de percevoir le montant accordé dans le cadre de la demande de subvention.

9. Demandes de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2021 Projets lo-caux - Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement 2020, le Conseil départemental intervient à travers le fonds départemental d'investissements (FDI).

Ainsi, au titre de ses investissements, dont les crédits sont prévus et inscrits au budget primitif 2021, la ville de Lèves sollicite un appui financier par le fonds départemental d'investissements.

Les projets 2021 pour lesquels la commune sollicite une subvention au taux le plus élevé sont listés en an-nexe jointe à la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 25 janvier 2021, **CONSIDERANT** que ce programme communal est conforme aux priorités fixées par le règlement du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2021, un ap-pui financier au taux le plus large possible pour les opérations présentées,

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subvention et de percevoir les montants accordés.

10. Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021

En complément de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour certains travaux.

Les projets présentés pour 2021 sont les suivants :

1. Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain (3^{ème} phase)

L'école élémentaire Jules Vallain, a été construite en 1950, elle a bénéficié d'une extension en 1990. Elle comprend aujourd'hui 14 classes réparties sur deux ailes. Les locaux nécessitent aujourd'hui une réhabilitation qui sera réalisée en trois phases.

Le projet global consiste à :

La mise aux normes en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (classes au premier étage, toilettes, accès extérieurs de l'école...) l'amélioration de l'accès et de la distribution de la circulation au rez de chaussée et au 1^{er} étage, la mise aux normes des installations électriques, l'amélioration du confort thermique, la reprise du chauffage, de la plomberie et du réseau d'assainissement, et le réaménagement des 14 classes (isolation thermique, sols, plafonds...).

Les travaux de la 3^{ème} phase consistent à :

La poursuite de travaux engagés lors des phases 1 et 2 à savoir la dépose des chassis entre les classes et la circulation, le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures, la mise en peinture, la pose du sol souple et la réfection des parquets des salles de classe, et la pose et mise en service de l'ascenseur,

Le coût prévisionnel des travaux envisagés pour la 3^{ème} phase est évalué à 513 246,31 euros HT soit 615 895,57 euros TTC. Ces derniers seront réalisés au cours du 4^{ème} trimestre 2021.

2. Création d'une nouvelle école de musique et réaménagement de l'Espace Soutine

L'école de musique, de construction ancienne (un des pavillons date de 1960), est un lieu d'enseignement mais également de pratiques musicales. Des concerts y sont également organisés en lien avec le secteur associatif. Les dysfonctionnements recensés sont l'absence d'isolation thermique et de programmation du chauffage, l'inadaptabilité des locaux aux personnes à mobilité réduite et aux représentations musicales et l'insécurité quant à l'accès.

Le projet consiste à :

La pérennisation de l'offre de formation musicale existante et la dynamisation de l'offre culturelle en réalisant en parallèle des économies de structure par la mutualisation de locaux existants, la diminution de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'accès notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'adaptabilité des salles de classes musicales aux besoins.

En ce qui concerne l'espace Soutine, ce dernier, construit en 1993, est un équipement polyvalent constitué d'une grande salle avec scène intégrée, loges et gradin amovible. La capacité d'accueil est de 358 places assises.

Cet espace comprend également 3 salles de 39 à 48 m², une cuisine équipée et un bar donnant sur la grande salle. Les salles 1 et 2 sont équipées de cloisons amovibles permettant d'ouvrir sur la grande salle.

L'Espace Soutine est un Etablissement Recevant du Public de 3^e catégorie de type L-N.

L'utilisation quotidienne de cet établissement montre les limites d'utilisation et de l'aménagement actuel (hall d'entrée et salles 2 et 3 non adaptés, salle de stockage non accessible depuis les salles)

Il est donc envisagé des travaux qui portent donc sur :

- La mise en accessibilité de l'accueil et de la scène de l'Espace Soutine,
- L'amélioration énergétique du bâtiment,
- La création d'une ouverture entre la grande salle et la salle de stockage,
- Le réaménagement de l'espace des salles 2 et 3.

Le calendrier prévisionnel de ce projet est établi comme suit :

- Etude : 1^{er} semestre 2021,

- Travaux : dernier semestre 2021.

Le coût global prévisionnel du projet est évalué à 1 200 000 HT soit 1 440 000 TTC

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement de la DSIL 2021,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 25 janvier 2021, **CONSIDERANT** que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :
- opération n°1 : Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain (phase 3)
- opération n°2 : Création d'une nouvelle école de musique et réaménagement de l'Espace Soutie

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DSIL et à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subventions,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant de percevoir les montants accordés dans le cadre des demandes de subventions.

11. Convention financière fixant les modalités de versement des subventions dans le cadre du projet d'aménagement du Champ de foire - Annexe

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI), la Commission permanente, par délibérations du 1er juin 2018 et du 7 juin 2019, a octroyé à la commune de Lèves des subventions qui sont :

- de 30 000 euros pour l'aménagement de voirie rue Hoche Allart et avenue Gérard Phillippe (dossier n° EX007874),
- de 30 000 euros pour le réaménagement de la rue de la Chacatière (dossier n°EX010052).

Ces travaux ont été menés dans le cadre d'une opération d'aménagement du Champ de foire laquelle a fait l'objet d'une concession d'aménagement élaborée avec la Société Publique Locale « Chartres Aménagement ». Compte tenu du montage particulier de l'opération, il convient de définir par convention les modalités de versement des subventions à la commune de Lèves.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la commission « Affaires générales » en date du 25 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention financière fixant les modalités de versement des subventions octroyées par le Conseil départemental dans le cadre de l'opération d'aménagement du Champ de foire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les montants des subventions octroyées qui sont :

- de 30 000 euros pour l'aménagement de voirie rue Hoche Allart et avenue Gérard Phillippe,
- de 30 000 euros pour le réaménagement de la rue de la Chacatière.

12. Personnel communal – Ouverture et fermeture de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin d'assurer l'accroissement d'activité de l'école de musique, il convient de procéder à la création d'emplois suivants :

Filières et grades - Culture

Assistant d'enseignement artistique ppl 2ème classe (Piano)

créations : 8h / Suppressions : 6h

Assistant d'enseignement artistique ppl 2ème classe (Violoncelle et éveil musical)

Créations : 9h / Suppressions : 6h30

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,

VU la commission « Affaires Générales » du 25 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les ouvertures et fermetures de postes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

13. Fixation d'un montant brut de la prime d'intéressement à la performance

Par délibération n°72-20 du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a décidé le versement, sous conditions, d'une prime d'intéressement à la performance d'un montant net pour chaque agent.

Si la présente délibération ne modifie pas les modalités d'attribution portant sur les bénéficiaires et les objectifs, il convient d'en préciser les montants bruts, les charges patronales et salariales étant différenciées selon le statut des agents.

Ainsi, le montant brut de la prime d'intéressement à la performance est fixé à :

- 235 euros pour les agents titulaires,
- 250 euros pour les agents contractuels.

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 et votés en

séance du Conseil municipal du 16 décembre 2020,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 88,

VU le décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

VU le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU le décret n° 2019-1261 du 28 novembre 2019 modifiant le décret n°212-624 du 3 mai 2012 fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU le décret n°2019-1262 du 28 novembre 2019 modifiant le décret 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU la commission « Affaires générales » du 25 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant brut de la prime d'intéressement à la performance à 235 euros pour les agents titulaires et à 250 euros pour les agents contractuels.

14. Modification du projet d'établissement des accueils « petite enfance »

Le Centre Communal d'Action Sociale a la compétence « Petite enfance » et gère à cet égard 3 structures.

Ces dernières sont :

- Un multi accueil de 40 places,
- Une micro-crèche de 10 places,
- Une crèche familiale.

Par délibération n°34-20 du 29 juin 2020, le Conseil municipal a approuvé, le transfert de la compétence Petite Enfance à compter du 1er janvier 2021, et donc la gestion des structures « petite enfance » à la ville de Lèves.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 15 mai 2008, a approuvé le projet d'établissement des accueils « petite enfance » : le multi accueil, la micro-crèche et la crèche familiale.

A travers le projet social, le projet éducatif et le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement proposé précise les modalités de fonctionnement des structures.

Il convient de modifier ce projet compte tenu de la modification du gestionnaire.

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,

APPROUVE la modification du projet d'établissement des accueils « petite enfance ».

VU la commission « Services à la population » du 25 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du projet d'établissement des accueils « petite enfance »

15. Résiliation de la convention de gestion relative à l'organisation du transport pour la natation scolaire à l'Odysée

Depuis 2013, conformément aux articles L5215-27 et L5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Chartres métropole conventionne avec les communes urbaines qui souhaitent conserver l'organisation du transport pour la natation scolaire des écoles.

Cette organisation valable initialement pour 3 ans a été renouvelée, par avenants, jusqu'au 31 décembre 2021 avec la commune de Lèves. Cette convention prévoyait, que l'organisation du transport pour la natation scolaire à l'Odysée serait réalisée en régie ou par un transporteur conventionné.

La commune ayant exprimé le souhait de mettre fin à ce dispositif, Chartres métropole assure depuis la rentrée de septembre 2020, le transport des élèves vers le complexe aquatique de l'Odysée pour l'apprentissage de la natation.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la résiliation de la convention de gestion à compter du 1er septembre 2020.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la commission « Services à la population » en date du 25 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 voix d'abstention,

APPROUVE la résiliation de la convention de gestion entre la commune de Lèves et Chartres métropole, concernant l'organisation des transports pour la natation scolaire à l'Odysée, à compter du 1er septembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.



Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Souvenez-vous. C'était il y a bientôt 15 ans. La station d'épuration de Lèves était devenue vétuste et inadaptée au développement urbain et économique de notre Agglomération. Alors que le président de Chartres métropole projetait d'en construire une nouvelle, notre ancien maire, rose très foncé, s'empêtrait dans une opposition bête et méchante. Que d'années perdues pour un projet dont les Lévois seraient pourtant les premiers bénéficiaires.

Elus en 2014, nous avons immédiatement affirmé notre volonté d'accompagner l'Agglomération pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, moderne et adaptée aux enjeux environnementaux et économiques. Loin de la rivière, loin des habitants. Déjà, nous nous projetions vers ce que deviendraient les deux hectares libérés de leurs boues, de leurs mauvaises odeurs et de leurs fuites de méthane.

Aujourd'hui, la nouvelle station de la mare Corbonne fonctionne bien, plusieurs communes s'y raccordent, permettant ainsi la modernisation de leur assainissement collectif, et nous avons le plaisir de pouvoir profiter du nouveau cheminement des bords de l'Eure, entre le stade des Grands-prés et le moulin de Lèves.

Il est bien normal que les différents avis s'expriment. Mais lorsque l'idéologie ou la posture politicienne prennent le pas sur l'intérêt général, alors cela pose sérieusement question. Le sujet de la protection de la nature et de la biodiversité est aujourd'hui menacé par quelques idéologues, qui se disent « écologistes », alors que leur réel combat est ailleurs. Les décisions prises depuis un an dans les mairies officiellement « vertes », bien loin des enjeux environnementaux, en sont des témoignages éloquents.

En très grande majorité, loin des projecteurs des chaînes de TV nationales, vos élus locaux agissent concrètement pour la protection de la nature, loin des discours de salon qui permettent de donner bonne conscience aux donateurs de leçons. A Lèves, nous essayons de montrer l'exemple, en conciliant les impératifs économiques et écologiques. Et nous entendons continuer.

OPPOSITION

A l'instant où nous écrivons cette tribune, le 14 avril, la dernière réunion du conseil municipal remonte au 1er février et l'actualité Lévoise se lit au travers de la presse locale et la Lettre d'Info de la Mairie.

Dans les précédents numéros du Pied de Fée, la majorité ayant connaissance de notre Tribune avant de boucler son édition, a systématiquement construit son édito et sa Tribune en discréditant nos points de vue.

Revenons sur les critiques et mensonges diffusés à notre rencontre dans le précédent Pied de Fée. Nous ne menons aucun recours au Mousseau (nous n'y sommes pas fondés puisque non limitrophes) mais restons solidaires des riverains.

Par ailleurs, nous sommes favorables à une révision du PLU pour limiter les constructions en double rideau qui altèrent le cadre de vie du voisinage.

Enfin, les expressions « choix esthétiques douteux » et « immeubles moches » formulées par la majorité n'effaceront pas les projets d'urbanisation actuels, à Chavannes, sur des espaces publics comme le Stade Piau qui ne sera plus le terrain de jeu des jeunes Lévois.

VIDEOVERBALISATION rue de LONGSAULT

Pourquoi installer ce système si vite, sans discussion avec l'association du quartier et les élus en commission municipale? Vu les nombreuses tâches de nos deux agents municipaux, quel est leur temps disponible pour examiner les vidéos ?

ECOLE DE MUSIQUE

Comme nous l'avons demandé en conseil municipal, un élu de l'opposition ainsi qu'un représentant des associations Cluster et Lev Music Band sont associés aux comités de pilotage pour la construction de l'école de musique près l'Espace Soutine. Nous soutenons ce projet qui améliorera les conditions d'accès et de pratique instrumentale pour les professeurs, les musiciens et les familles.

Des idées ont été apportées pour donner le meilleur confort acoustique et thermique. Souhaitons que les options environnementales proposées par l'architecte seront retenues.

Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

Vous pouvez suivre l'actualité de la ville de Lèves sur :

- leves.fr
- les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Youtube)
- en vous inscrivant à la **lettre d'information via leves.fr**
- **NOUVEAU** : en téléchargeant l'appli mobile ville de Lèves

MAI

SAMEDI 1^{ER} MAI

Cérémonie en hommage aux résistants fusillés de Chavannes
16h : rassemblement sur l'ancien champ de tir

Dans le respect des règles sanitaires, la cérémonie se déroulera à huis-clos.

SAMEDI 08 MAI

Cérémonie du 76^{ème} anniversaire du 08 mai 1945

10h : office religieux

11h : rassemblement place de l'église

Dans le respect des règles sanitaires, la cérémonie se déroulera à huis-clos.

DIMANCHE 30 MAI

Vid'atelier d'artistes et d'objets divers organisé par LèV'art

10h à 18h - Orangerie, 24 rue de Ouarville

Contact : Arlette Loire - 06 03 70 26 41

JUIN

LUNDI 07 JUIN

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil

Restransmission en direct sur le Youtube de la ville

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 JUIN

Exposition "encadrement d'art et peinture"

Organisée par l'Amicale laïque à la Salle Marcel Josse
- ouverture aux scolaires les 14 et 15 juin-

VENDREDI 18 JUIN

Cérémonie en mémoire de l'appel du Général de Gaulle
18h : rassemblement devant le cimetière

JUSQU'AU 25 JUIN

Inscrivez-vous au concours des maisons et balcons fleuris - édition 2021.

+ d'infos et bulletin d'inscription page 12

FÊTE DE LA MADELEINE

Les 09, 10 et 11 juillet 2021.

De nombreuses animations place de l'Eglise pour tous les âges.

Vendredi 09 juillet - 23h : feu d'artifice aux étangs



Les événements sont susceptibles d'être reportés ou annulés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

LÈVES LANCE SON APPLI MOBILE

Pratique & Rapide !

⚠ **Un problème à signaler ?**

**alertez rapidement
les services de la mairie**

SIGNALER. INFOS. PARTAGER. CONTACT

Téléchargez
gratuitement
l'application :



VILLE DE  LÈVES


VillaVerde
LEVES

**VOTRE JARDINERIE
VILLAVERDE LÈVES
est ouverte
et à votre service
tout l'été 7j/7 !**



JARDINERIE

DÉCORATION

ANIMALERIE

4, rue de l'Ormeteau - 28300 LÈVES

OUVERT 7j/7 Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h15 à 19h.

Le samedi de 9h30 à 19h non stop. Le dimanche 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.